

Conseil communautaire - Séance du 20 septembre 2018

Rapporteur:

Jean-Paul COZIEN

Direction des affaires financières et juridiques

Délégation du service public d'assainissement collectif des communes de Briec, Edern, Landrévarzec, Landudal et Quéménéven - Déclaration sans suite

Délibération n°15

[>Visualiser cette délibération au format Acrobat PDF \(187 ko\)](#)

Compte rendu:

Question orale de M. Le Bigot:

M. Le Bigot : *« Je lis la question, et si vous le voulez bien, je ferai ensuite quelques commentaires.*

"Le 5 avril 2018, le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) a donc décidé le choix d'une Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de l'eau et de l'assainissement sur les communes de l'ex Pays Glazik", à savoir le Pays de Briec, pour reprendre le terme que l'on utilisait. "La collectivité a ensuite fait appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin de mener à bien cette procédure". *L'AMO fait donc l'interface entre la décision des élus et les services. Elle reçoit les contributions des postulants, elle les analyse et elle en fait le rapport au maire ou au président quand il s'agit du Président.*

"Nous apprenons par la presse du samedi 8 septembre que la procédure en cours était stoppée du fait d'un soupçon d'irrégularité dans la gestion de ce dossier. Par le même communiqué, nous apprenons également que le dossier était sur le bureau du procureur de la République. Vos déclarations dans la presse samedi nous apprennent, que l'AMO ne semble pas être impliquée, mais que deux agents de la collectivité sont visés par la procédure. La délibération du conseil communautaire n'étant pas prise, il vous appartenait, monsieur le président, d'interrompre la procédure – c'était votre droit le plus strict si vous aviez des doutes sur la sincérité de celle-ci – et de mener une enquête interne administrative afin de cerner les responsabilités, ainsi que le niveau de gravité d'une éventuelle faute vous autorisant alors à prendre les sanctions appropriées.

La dureté de votre décision n'est pas de nature à maintenir un climat de confiance et de sérénité à l'intérieur même des services de la collectivité". *Quand je dis "la dureté", c'est la judiciarisation, à savoir l'intervention du procureur dans ce dossier. Il n'y avait pas d'obligation. Je sais que le président a évoqué l'article 40 des procédures pénales qui fait obligation à toute autorité détentrice d'une*

responsabilité, d'informer le procureur de la République quand il s'agit d'un délit. La qualification de ce que vous reprochez dans le cadre de cette procédure sera extrêmement importante, car c'est de là que viendra la justification, ou non, de l'intervention du procureur.

Je poursuis, "les conseillers communautaires sont donc en droit de savoir ce qui justifie cette décision précipitée de judiciariser la procédure et de mettre ainsi des agents de la collectivité dans une situation extrêmement préjudiciable, tant à titre personnel qu'à titre professionnel. Les conseillers communautaires sont en droit de savoir comment vous avez été informés d'une éventuelle irrégularité dans la procédure en cours. Il ne s'agit pas de connaître les noms, mais bien de savoir s'il s'agit d'agents de la collectivité, d'un des deux concurrents ou de personnes extérieures, qui vous auraient mis au courant de cette irrégularité, et qui auraient fait naître chez vous des soupçons vous permettant d'interrompre la procédure."

Je souhaiterais que vous puissiez répondre à ces deux questions, et en fonction des réponses, j'aimerais faire un ou deux commentaires par la suite ».

M. Jolivet : *« Y a-t-il d'autres interventions, car dans une question orale, il n'y a pas de débat. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Ensuite, je répondrai, il n'y aura pas de débat et nous passerons au vote ».*

Mme Le Cam : *« Faute d'avoir des précisions sur le fond, je ne vais pas m'y intéresser, puisque nous sommes incapables d'en juger à l'heure actuelle. Je vais juste revenir sur la démission du vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, Alain Decourchelle qui n'est pas là ce soir, pour préciser qu'en ce qui me concerne, je lui accorde toute ma confiance. Je connais son intégrité. J'ai été surprise surtout de la façon, dont la procédure s'est mise en place. D'abord, tout le monde sait que pendant ces quatre dernières années, il a assuré sa charge avec sérieux et probité. Je crois que personne ne pourra le nier ici.*

Ce qui m'a étonnée, c'est l'incohérence de la décision prise, non pas de lui retirer sa délégation, puisqu'il y a peut-être des raisons qui déterminent la nécessité de le faire, mais à la limite, de proposer une permutation de délégation. Soit il peut avoir une responsabilité quelconque dans cette histoire, et du coup, on lui retire sa délégation, mais dans ce cas, pourquoi lui demander de permutation, ce qui semble montrer que ce n'est pas du tout le cas. Je trouve cela assez illogique. De plus, le signal donné aux autres vice-présidents de QBO qui s'impliquent dans leurs missions, qui font un travail important de prise en main des dossiers sur plusieurs années et de connaissance des interlocuteurs du domaine, est qu'ils sont interchangeables, un peu comme des potiches. Ce n'est pas grave, on peut les changer d'endroit.

Cette décision est donc un peu une manifestation d'un entre-deux qui ne me paraît pas logique. Je pense aussi que l'on jette des agents dans des situations très

complexes, un peu dans l'opprobre d'une procédure. Car même si les noms ne sont pas dits, vous savez bien que l'on finit par savoir qui est concerné, autant du point de vue personnel, familial que professionnel. Ce sont des choses assez graves. Cela veut dire que l'on doit subir des perquisitions. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont des connaissances qui l'ont subi, ou ont subi eux-mêmes des perquisitions, mais sachez que c'est extrêmement traumatisant, et, quelle que soit l'issue de la procédure, si jamais il s'avère que les procédures n'étaient pas justifiées, ces personnes garderont toujours des traces. Il sera toujours dit, au cours de leur carrière ou vie personnelle : "ce sont eux qui ont été mêlés à cette affaire". Ce sont des choses graves. Il ne faut pas engager les choses à la légère. Toutefois, je ne préjuge pas du fond que je ne connais pas personnellement.

Concernant Alain Decourchelle, je comprends absolument sa décision. Je trouve qu'elle remet aussi en cause les fonctionnements démocratiques, à la fois de votre bureau mais aussi ici, dans cette assemblée du conseil communautaire. Voilà ce que je tenais à dire ».

M. Gramoullé : *« Évidemment, je ne rentrerai pas dans les détails de cette affaire que d'ailleurs, nous ne connaissons pas. En revanche, nous pouvons constater la réponse à la question : y a-t-il une crise à QBO ? La réponse est "oui". Cette crise est-elle grave ? La réponse est "oui" évidemment. J'ai deux questions préalables. Qui, ici, peut ne pas reconnaître qu'Alain Decourchelle est un homme droit, honnête et loyal ? Qui ? Qui, ici, peut ignorer, imaginer le désarroi et la démotivation inévitable du service Environnement de l'Agglomération ? Qui ? Il est temps de répondre à la question suivante : qu'est-ce que cette affaire révèle du fonctionnement de QBO ?*

Premièrement, comment se prennent les décisions ? Est-ce un petit groupe qui fonctionne sans que l'on ne sache trop comment ni pourquoi ? On ne sait pas. Si tel est le cas, cette conception féodale ne doit plus exister aujourd'hui, mais elle doit être dépassée. Elle n'est pas démocratique. Qu'elle soit monarchique ou caporalisante, elle réduit le conseil communautaire à être une chambre d'enregistrement, ce qui est le cas trop souvent. Or il faut des élus qui délibèrent, qui débattent réellement, et qui soient réellement associés aux décisions. Les habitants de notre communauté, comme ailleurs, ceux de notre territoire, veulent des élus libres et dignes.

Deuxièmement, au travers de cette affaire et au-delà des détails que l'on ne connaît pas, toute la question des services publics se trouve posée, de fait, en termes nouveaux.

Troisièmement, n'est-ce pas la question essentielle de l'eau et du service public qui se trouve également posée en termes nouveaux ? L'eau est un enjeu trop important, vital pour l'avenir, pour être victime de pratiques et de décisions souterraines, autoritaires, aveugles, inconséquentes.

Quatrièmement, c'est aussi la question du contrôle démocratique autour de cet enjeu. Il faut faire appel enfin à des cabinets réellement indépendants. Il faut, et il est temps, associer les citoyens et les associations aux choix et au fonctionnement du service public de l'eau.

Cinquièmement, les associations locales n'ont cessé, depuis des années, de mettre en garde, de questionner et de prévenir les dérives. Je tiens à leur rendre hommage ici, ce soir, que ce soit Eau Secours 29 ou le Carepa, par leur travail incessant, rigoureux, citoyen. Leurs militants sont devenus de véritables experts de la question de l'eau. Comment leur a-t-on répondu souvent ? Mépris, silence condescendant, propos blessants, reniement de promesses de la campagne électorale. Or, président, tu dois entendre leur diagnostic : l'eau d'ici vaut mieux que l'au-delà.

Pour conclure rapidement, quand il y a crise, il faut toujours essayer de voir ce qui peut en sortir de positif. Nous voyons bien, en termes d'interrogation, par rapport aux questionnements posés depuis quatre ans et demi sur la question de l'eau, que j'ai relayés le plus souvent, que cette crise devait revoir globalement le fonctionnement de QBO, du sommet à la base. QBO doit avoir un fonctionnement plus démocratique, réellement démocratique. Le président doit associer les élus, les associations et les habitants. Il faut véritablement mettre en place, avec un calendrier et une date, une méthode et une structure pour garantir à la fois la transparence, le contrôle et le contre-pouvoir nécessaire autour d'une question aussi essentielle que celle de l'eau ».

Mme Vignon : *« J'irai beaucoup plus vite que mon prédécesseur dont je partage l'analyse. J'ai deux questions un peu plus techniques. Je dénonce aussi, comme les autres, la méthode extrêmement traumatisante pour les agents. Nous sommes obligés de rappeler la violence de la perquisition, les accusations qui resteront de toute façon, peu importe la suite de la procédure.*

Je voulais poser une question sur le déroulé du suivi de ce dossier. Une étude ou un dossier comme celui-là prend du temps. Vous l'avez depuis longtemps, depuis peut-être même le début de l'année. Des procédures sont mises en place. Je fais suite à ce que j'ai appris lors du précédent mandat. Nous savons que pour ces procédures, il y a des organismes de contrôle, ou des contrôles mis en place par rapport au suivi du dossier. Je pense notamment à l'AMO, et j'imagine qu'il y en a une dans ce dossier. Nous savons aussi qu'à la ville de Quimper, depuis dix ans, la Cour des Comptes est extrêmement vigilante sur ces dossiers et qu'il y a un double contrôle.

Au regard des proportions que prend ce dossier, je me demande ce que ces organismes de contrôle ont fait. Qui portait l'AMO ? Est-ce QBO elle-même, ou est-ce un organe extérieur ? Je rejoins ici ce que disait Gilbert Gramoullé. Dans ce cas, on peut se poser la question de laisser le contrôle des dossiers à des cabinets

ou des consultants. C'est ma première question par rapport aux organismes de contrôle. Deuxièmement, pourquoi ces organismes, ou en tout cas l'AMO, n'ont pas réagi avant ? Pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui ? Cela ressemble à une affaire étrange avec, pour couronner le tout, la démission d'Alain Decourchelle. Nous avons partagé suffisamment d'assemblées ensemble et même si, j'ai eu des différends avec lui, je lui reconnais une grande éthique dans sa façon de mener son mandat. J'ajouterais également que les valeurs qu'il porte, sont, à mon avis, sincères. La décision d'hier soir m'a beaucoup surprise. Elle m'a beaucoup interrogée, car je me suis demandé si monsieur Decourchelle était un fusible pour vous, ou un prétexte. Des questions se posent aussi sur le contrôle de l'AMO. Comment se fait-il que nous en arrivions à cela aujourd'hui ? À quoi ont servi les procédures en interne ? Merci ».

M. Le Dantec : *« Je ne poserai pas de question au président. On nous a expliqué un certain nombre de choses. Je voudrais néanmoins apporter un témoignage officiel ici, en lieu et place de mon collègue Alain Decourchelle. Je pense qu'aujourd'hui, il est très mal, pour l'avoir eu au téléphone, je sais qu'il est très, très mal. Franchement pour quelqu'un de très honnête et dont la probité n'est pas à mettre en doute, il est compliqué de vivre une telle situation. Je pense qu'il y a eu une précipitation. Mais était-il possible de faire autrement ? Je ne sais pas, ne connaissant pas suffisamment le dossier, je ne porterai pas de jugement. Mais je veux porter ce témoignage pour Alain Decourchelle, ici, devant tous mes collègues élus. Voilà ce que je voulais dire ».*

M. Le Quellec : *« Je vais simplement reprendre ce qu'a dit Jean-Paul Le Dantec. Je suis tout à fait en accord avec lui. Je voudrais simplement apporter ma confiance à Alain Decourchelle. Je voudrais parler d'un apriori des agents et signaler mon inquiétude sur la fragilisation du service public. Comme l'a dit Jean-Paul, il était peut-être, voire sans doute difficile de prendre d'autres décisions, mais je tiens à vraiment affirmer ce soutien au service public. Je ne veux pas que le service public soit fragilisé. Il est attaqué de tous les côtés, et presque toujours à tort. C'est vraiment mon inquiétude. Aujourd'hui, nous avons un service "Eau, Assainissement et Déchets" fragilisé. Encore une fois, il était sans doute difficile d'agir différemment. Je crois qu'en la matière, il faut avoir une responsabilité entre élus et agents pour qu'il y ait cette continuité du service public, et ne pas fragiliser des éléments qui nous sont indispensables ».*

M. Guellec : *« Le sujet évoqué en début de séance est très important. Les décisions que vous avez prises, monsieur le président, vous incombent. Je ne suis pas toujours d'accord avec Jean-Paul Le Dantec, maire de Plomelin, mais je partage complètement son témoignage pour Alain Decourchelle. Merci ».*

M. Jolivet : *« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Il est vrai que vous ne connaissez pas tous les détails et que je ne peux pas tous vous les donner. Je rappelle les faits et je m'en tiendrai à l'essentiel des termes du*

communiqué du 7 septembre dernier, une procédure judiciaire étant en cours et le devoir du président étant de permettre aux autorités judiciaires de travailler dans de bonnes conditions.

Nous avons appris fortuitement fin août des faits, impliquant deux agents du service Eau et Assainissement de Quimper Bretagne Occidentale, qui faisaient peser de graves soupçons d'irrégularité sur un marché de délégation de service public sur le point d'être attribué à une entreprise privée. Pour être plus précis, les circonstances de l'affaire jettent donc le doute sur l'impartialité du choix de l'entreprise. La nature de ces faits relevait de l'obligation de signalement prévue par le Code de Procédure Pénale qui impose à toute autorité constituée d'en informer le procureur. C'est le fameux article 40. En l'espèce, mon seul guide, ma seule ligne de conduite, c'est le droit et rien que le droit.

Il est vrai qu'ici, chacun peut être amené à faire des commentaires. Finalement, nous sommes la représentation communautaire, et ici, chacun peut poser les questions qu'il veut. Mais que me suggère-t-on de faire parfois entre les lignes des propos que je peux lire ici et là ? Que ce n'est pas grave ? Les uns et les autres me disent-ils que ce n'est pas grave ? Qu'il faut mettre tout cela sous le tapis ? De trouver des solutions discrètes ? De gagner du temps ? En tout cas, ce n'est pas ma façon de voir les choses. Nous avons respecté le juste temps, pas plus vite, pas moins vite. L'affaire est grave. D'ailleurs, notre collègue Alain Decourchelle, dans ses propos tenus dans la presse hier, dit : "l'affaire est grave."

La situation est inconfortable pour l'Agglomération et pour le président que je suis. Elle est violente pour les agents concernés et pour leurs collègues de l'ensemble d'un service. Mais le respect du droit doit primer, dans toute autre considération, à ce stade de l'enquête. Cette situation exige donc d'agir fort, dans le temps judiciaire et en toute transparence. C'est ce que je fais sans aucun plaisir, mais avec nécessité et détermination. Nous ne suspendons pas deux agents comme cela par plaisir, jamais ! Il n'y a probablement pas un maire ici qui le ferait de cette manière. Une enquête administrative est en cours. J'attends ses conclusions et je peux vous assurer que j'en tirerai tous les enseignements sur nos modes de fonctionnement et nos procédures vis-à-vis des entreprises privées.

Je souhaite aussi ajouter quelque chose qui me tient à cœur. Les deux agents concernés sont aujourd'hui sous le coup d'une suspension. Il ne s'agit pas d'une sanction disciplinaire, mais d'une mesure administrative conservatoire et connue, permettant de conduire sereinement l'enquête administrative, et aussi de les protéger. Que ce soit bien clair, et je le dis ici ! Quand vous aurez dans quelque temps les détails que vous ne connaissez pas, mais que je connais, il est bien clair que personne ne les accuse d'avoir tiré des bénéfices personnels de la situation ou d'avoir eu des intentions frauduleuses. Mais en tant qu'autorité hiérarchique et politique, je ne peux laisser peser des soupçons graves sur la régularité d'un marché public.

Bien sûr, je comprends très bien le malaise de leurs collègues, voire de nos collègues élus, particulièrement dans les services correspondants, et l'état de sidération dans lequel ils peuvent se trouver. Je sais qu'ils s'interrogent, qu'ils peuvent parfois être interpellés sur une situation qui leur échappe largement. Je veux leur témoigner, avec beaucoup de solennité et de sincérité, ma confiance et la conscience que j'ai du sens du service public et de leur qualité professionnelle. Je les recevrai prochainement pour un échange franc et direct. Je répète tout de même, que ce soit à la Direction Générale des Services ou à la Direction Générale des Services Techniques, que des mesures ont été engagées pour accompagner le service et ceux qui sont aujourd'hui suspendus par notamment, des médecins et des psychologues.

Nous avons la chance à Quimper et sur notre Agglomération de pouvoir compter sur 2 000 fonctionnaires de grande qualité. Ces circonstances particulières ne me font pas du tout changer d'avis sur le service public rendu sur la ville et sur la communauté d'agglomération. Ma confiance aux services est totale et entière.

Enfin, je voudrais dire un mot sur la décision de notre collègue Alain Decourchelle. Tout d'abord, il me paraissait difficile, compte tenu des détails que je connais et que vous ne connaissez pas, et au vu des circonstances, qu'Alain reste en charge de ce secteur. C'est ce que je lui ai dit et mon propos ne visait que cette délégation, compte tenu des circonstances. C'était le sens de ma proposition de permutation. Je regrette que ce terme ait pu être mal perçu ou mal interprété. En tout cas, je ne l'accuse de rien. Je ne mets en doute ni sa probité ni son honnêteté, mais il me semblait que le bon sens commandait qu'il quitte sa délégation, quitte à prendre une autre responsabilité sans aucun lien avec les marchés de l'eau et de l'assainissement. Quand vous connaîtrez les détails, vous pourrez juger. Aujourd'hui, je ne peux pas vous les donner.

Alain Decourchelle a pris la décision de se retirer de toutes ses délégations. Comme vous le savez, il n'y a jamais de rupture douce et j'en prends acte. Je veux lui rappeler, et je rappelle à tous, que le président quel qu'il soit est le responsable de l'administration locale, des actes qu'elle engage, des décisions qu'elle prend. Je suis celui qui prend des coups et qui doit en même temps peser ses propos au millimètre. Je répète que cette affaire est grave. Je vous engage vivement à ne pas la minimiser comme je peux le sentir ici et là. Nous avons bien au contraire, collectivement, le devoir de la traiter bien évidemment avec rigueur, avec sérieux, mais aussi avec sang-froid. Je rejoins mes collègues qui ont pris la parole précédemment concernant le service public. Il en va de la confiance accordée à la sphère publique. Je pense que personne n'a intérêt à jouer aux petits jeux politiques qui ne font que discréditer à la fois le personnel public, les élus, et donc des fonctionnaires.

Voilà la réponse que je suis en mesure d'apporter ce soir. Je ne pourrai

malheureusement répondre à aucune autre question compte tenu du fait que nous sommes dans une période où, pour l'instant, nous sommes bordés par le droit. Tout propos et tout bavardage serait gênant pour la poursuite de l'enquête. Mais les dispositions que nous avons prises ont été prises avec clarté, rigueur et transparence ».

M. Le Bigot : *« Monsieur le président, je peux comprendre votre extrême prudence par rapport à la justice, et il est normal que vous l'ayez. Cela dit, je pense aussi que dans la ville de Quimper, les 2 000 agents savent de quoi il en ressort. De nombreuses personnes savent de quoi il en ressort, car, bien évidemment, on parle dans la ville. Je ne comprendrais donc pas que les conseillers communautaires ne soient pas non plus au courant, non pas nominativement de qui il s'agit, mais au moins des faits reprochés à des agents du service public. Je vais donc les dire. Je prends mes responsabilités et je les assume. Je ne dirai rien par rapport à la justice et j'assumerai si cela s'avérait nécessaire ».*

M. Jolivet : *« Alors, tu assumeras ».*

M. Le Bigot : *« Un agent est soupçonné d'avoir un intérêt privé avec l'une des sociétés qui répond à l'appel d'offres. C'est ce dont il s'agit. Communément, cette affaire est classée par la justice comme étant un conflit d'intérêts. Il y a donc suspicion du conflit d'intérêts. Entre parenthèses, le conflit d'intérêts n'est pas un délit. Il en existe de multiples. Il y en a ici. Dans l'assemblée, actuellement, il y a des suspicions de conflits d'intérêts qui ne sont pas du tout des suspicions de malhonnêteté ou de délit, mais on peut, pour une raison ou pour une autre, connaître quelqu'un, et avoir une relation avec quelqu'un qui, à un moment ou à un autre, a un intérêt à agir auprès de la collectivité. Cela arrive, c'est comme cela et on ne peut pas juger les gens là-dessus.*

Il se trouve que cette situation était connue de la hiérarchie. La personne n'a donc pas pris ses responsabilités toute seule. Je reste bien clair là-dessus. Pour moi et au vu des articles de loi, il s'agit bien d'une suspicion de conflit d'intérêts qui n'est pas caractérisée comme la prise illégale d'intérêts consistant à agir dans son propre cas financièrement, ce qui n'est pas le cas ici. Le conflit d'intérêts n'est donc pas suspecté d'être un délit. Au nom de l'article 40 du Code de Procédure Pénale, à partir du moment où ce n'est pas un délit, le maire n'a pas l'obligation de saisir le procureur. Il peut le faire, c'est son droit et il l'a fait. Il n'est donc pas dans l'illégalité en la matière. Mais il n'en a pas l'obligation. Il peut néanmoins diligenter une enquête administrative interne lui permettant de savoir de quoi il en ressort, et éventuellement, au vu des conclusions de cette enquête interne, il peut prendre des dispositions, et éventuellement recourir au procureur de la République, donc à la justice.

Le président de QBO est le responsable de la collectivité en termes administratifs, mais il est aussi responsable des services, et il est de bonne gestion que le

responsable de service agisse avec justice, mais aussi avec bienveillance. En l'occurrence, ici, le fait d'avoir saisi le procureur de la République immédiatement, sans savoir comment caractériser les faits, est, à mon avis, une preuve de non-bienveillance à l'égard des services, ce qui met les services dans une situation absolument intenable aujourd'hui, car ils ne savent plus comment agir, quels seront leurs contacts et leurs rapports avec le président, car ils prennent des décisions. Seront-ils soumis aussi à la justice ? Si la décision n'est pas juste, je pense que c'est très grave dans le comportement des services.

Je ne dis pas que le président a commis un délit ou une faute. Ce n'est pas ce que je dis. Je dis bien qu'il a anticipé, qu'il est parti trop vite sur une décision judiciaire qui visait cette affaire, ce qui procure un traumatisme. Il aurait pu attendre d'avoir les conclusions de l'enquête administrative pour agir à ce moment-là en termes de droit. Rien ne l'empêchait pendant ce temps-là de suspendre la procédure, comme il l'a fait entre parenthèses. Cela me paraissait logique, et cela me paraît logique de suspendre la procédure. Je remets bien en cause simplement le fait d'avoir judiciarisé cette affaire, alors qu'il n'en avait pas l'obligation ».

M. Jolivet : *« C'est dit. Malheureusement, je ne peux pas répondre. J'aimerais bien pouvoir jeter en pâture, répondre et donner des détails. Mais tu sais très bien que je ne peux pas. Les faits que tu as rapportés sont portés à la connaissance du public. Je me mets à la place de tout le monde, c'est toujours gênant. En tout cas, peut-être pour la volonté qu'ont certains de vouloir bousculer le navire, mais pour le débat et pour vous, chers collègues, je m'en tiens malheureusement au communiqué, en tout cas à celui que nous avons fait le 7 septembre dernier et à ce que je viens de vous dire il y a quelques minutes.*

Si vous en êtes d'accord, je propose que nous passions au vote de ces deux délibérations ».